

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**N° 1**

**DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018**

En application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la Loi d'Orientation Territoriale de la République dans les communes de 3.500 h et plus, l'examen du budget doit être précédé d'un débat au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires, dans un délai de 2 mois précédant le vote de ce budget. Cette question a donc été inscrite à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 2 mars 2018.

M. le Maire a présenté le Rapport d'Orientations Budgétaires 2018 permettant la tenue du débat prévu par les textes précités.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a pris acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2018.**

**N° 2**

**PROJET DE SCOT ABC ARRETE le 8 janvier 2018 : avis du Conseil Municipal**

Par délibération du 8 janvier 2018, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des communautés de l'Amboisie, du Blérois et du Castelrenaudais (ABC) a arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territoriale.

Conformément à l'article L.143-20 du Code de l'urbanisme,

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a émis un avis favorable sur le projet de SCOT ABC arrêté le 8 janvier 2018.**

**N° 3**

**ECHANGE DE TERRAINS AVENUE DU 8 MAI 1945 / LA GUESNIERE**

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **a autorisé l'échange de parcelles de terrain ci-après entre la Commune et la Société Immobilière du Moulin, sans soulte, les biens échangés étant approximativement d'égale valeur :**

Désignation des biens cédés par la commune :

Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
AI	1	Avenue du 8 mai 1945	12 a 74 ca
AI	7	La Guesnière	07 a 05 ca
AI	8	La Guesnière	21 a 15 ca
<b>Contenance totale</b>			<b>40 a 94 ca</b>

Désignation des biens cédés par la société IMMOBILIERE DU MOULIN :

Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
AI	0002	Avenue du 8 mai 1945	03 ha 86 a 76 ca
AI	0003	Avenue du 8 mai 1945	03 a 34 ca
AI	0004	Avenue du 8 mai 1945	02 a 55 ca
AI	0005	Avenue du 8 mai 1945	09 82 ca

- **a autorisé Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cet échange.**

**N° 4**

**MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR FIL ROUGE**

L'autocar scolaire n'assure plus le transport scolaire depuis le 18 janvier 2018 suite à des problèmes techniques nécessitant des réparations. La location d'un véhicule auprès de Transdev a permis d'assurer la continuité du service jusqu'aux vacances de février.

Il a été décidé de restructurer le service fil Rouge afin qu'il puisse également assurer le transport scolaire à compter du 12 mars 2018. L'amplitude horaire a été élargie pour pouvoir desservir les écoles le matin et assurer le transport scolaire l'après-midi. Il est prévu la présence d'un agent communal pour assurer la sécurité des enfants dans le bus.

En conséquence, le règlement intérieur fil Rouge doit être modifié et précisé notamment que, lors des services correspondants aux heures de début et de fin d'école, les places assises sont réservées en priorité aux enfants des écoles maternelles.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a approuvé le nouveau règlement intérieur du service Fil Rouge.**

**N° 5**

**DELIBERATION CONTRE LA FERMETURE DE LA LIGNE TOURS – VENDOME – CHATEAUDUN**

Dans le rapport parlementaire « l'avenir du transport ferroviaire » remis au Premier ministre le 15 février 2018, dit « rapport Spinetta », plusieurs préconisations sont émises, dont la fermeture des lignes dites peu rentables. Parmi ces lignes, se retrouve la ligne Tours – Vendôme – Châteaudun, desservant la gare de Château-Renault.

Au regard de plusieurs éléments évoqués en séance,

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**
  - **s'est prononcé contre la proposition de fermeture de la ligne Tours – Vendôme – Châteaudun,**
  - **a décidé d'adresser une motion de soutien à la Région Centre – Val de Loire, en la matière,**
  - **a décidé d'enjoindre les différents acteurs à garantir un service public ferroviaire de qualité et désintéressé à tous les citoyens.**

-----  
Fait à Château-Renault, le 5 mars 2018



Le Maire,  
Michel COSNIER